

CRC - 005M  
Consultation générale  
Planification immigration  
au Québec 2024-2027  
VERSION REVISÉE

# **MÉMOIRE DU CONCORDIA STUDENT UNION (CSU) EN RÉPONSE À LA PLANIFICATION DE L'IMMIGRATION AU QUÉBEC POUR LA PÉRIODE 2024 – 2027 DU MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA FRANCISATION ET DE L'INTÉGRATION (MIFI)**

Août 2023

Me Walter Chi-Yan TOM, Directeur/Manager  
Clinique d'information juridique du Concordia Student Union  
1455 de Maisonneuve ouest, H-729,  
Montréal, Québec, Canada, H3G 1M8  
Tel: 514-848-7474 ext.5491  
Email: [wtom@csu.qc.ca](mailto:wtom@csu.qc.ca)

## INTRODUCTION

### 1. Le CSU : Mandat et structure

Le Concordia Student Union (CSU) est l'organisation parapluie qui représente plus de 37 000 étudiants de premier cycle et plus de 90 clubs étudiants à l'Université Concordia de Montréal. Elle défend les intérêts des étudiants de premier cycle qui appartiennent à divers milieux raciaux, ethnoculturels, religieux, sexuels et socioéconomiques. Son mandat est de représenter ces étudiants et leurs droits, besoins et intérêts au sein de la communauté de l'Université Concordia, et au-delà.

Le CSU gère et offre également une variété de services à la population étudiante tels que la Clinique d'information juridique (Clinique), le Centre de ressources pour le logement et l'emploi hors campus (HOJO) et le Centre d'Advocacy des étudiants. La Clinique a été créée en 2007 et offre de l'information et des références juridiques, en anglais et en français, aux étudiants de premier cycle de Concordia. Elle s'efforce de fournir aux étudiants des ressources qui les aideront à recevoir le traitement le plus équitable possible en vertu de la loi. Une partie du mandat de la Clinique consiste à sensibiliser la communauté et à soutenir les groupes vulnérables et marginalisés qui préoccupent les étudiants de Concordia.

Le CSU reconnaît et valorise la diversité, les droits de la personne et l'inclusion, non seulement en termes de philosophie directrice, mais aussi en termes d'engagements concrets, car il les considère comme la pierre angulaire de la vie étudiante, de l'enseignement supérieur et de la société civile.

À cet égard, la participation de la Clinique CSU à la consultation publique sur la planification de l'immigration au Québec pour la période 2024-2027 est un prolongement naturel de son mandat.

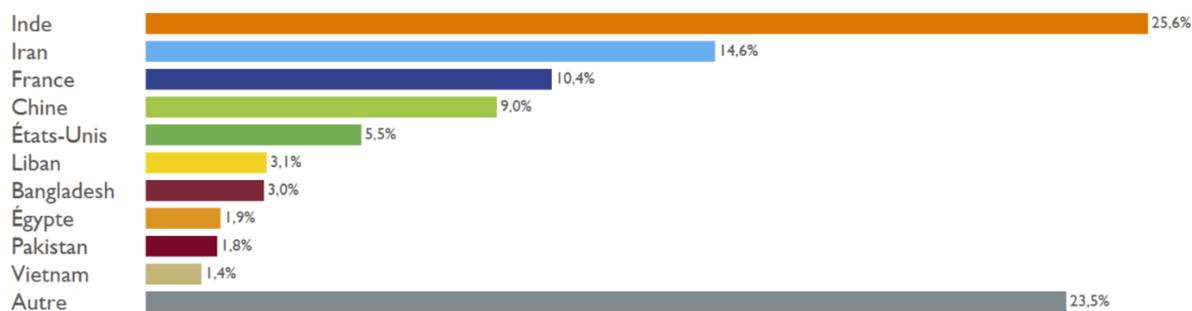
Plus particulièrement, la présente fait suite à la publication sur le site web de l'Assemblée nationale du Québec, le 25 mai 2023, d'un cahier de consultation sur la planification de l'immigration au Québec pour la période 2024-2027 (Planification 2024-2027) en vue de la consultation publique et des auditions publiques qui se tiendront en commission parlementaire à compter du 12 septembre 2023.

## 2. Les étudiants internationaux non-francophones inscrits à Concordia

En 2022-2023, sur les 45488 étudiants inscrits à des cours assortis de crédits à Concordia, 11033 sont les étudiants internationaux (environ 24.3%).

Voici le pourcentage d'étudiants et d'étudiantes qui sont titulaires de visa, par pays (<https://www.concordia.ca/fr/a-propos/faits-saillants.html>) :

### **Pourcentage d'étudiantes et étudiants titulaires de visa, par pays**



(commentaires à compléter)

## **Les orientations de la Planification de l'immigration au Québec pour la période 2024-2027**

*“Dans le cadre de la consultation publique, le MIFI soumet 12 orientations qui le guideront durant la période 2024 à 2027. La dernière orientation porte sur les seuils d'immigration permanente et elle se décline en deux scénarios distincts. Le premier scénario propose une hausse graduelle des seuils d'admission pour atteindre 60 000 en 2027, hausse concentrée dans la sous-catégorie des travailleurs qualifiés. De plus, les admissions du PEQ, volet « Diplômés du Québec » seraient réalisées en continu et hors plafond. Le second scénario propose, quant à lui, un maintien des seuils d'admission à 50 000 pendant les quatre années couvertes par la planification pluriannuelle. Les admissions réalisées dans le PEQ, volet « Diplômés du Québec » seraient incluses à l'intérieur des cibles.” ( section 10, p.43 )*

(commentaires à compléter)

**PEQ (volet diplômés) - Commentaires pour le Ministre de l'immigration, de la francisation et de l'intégration sur le projet de Règlement modifiant le Règlement sur l'immigration au Québec (chapitre I-0.2.1, r. 3) tel que publié 2023-06-07 dans le *Gazette officielle du Québec***

CONSIDÉRANT que le Programme de l'expérience québécoise (PEQ) requiert déjà des compétences linguistiques orales rigoureuses de niveau intermédiaire-avancé en français pour assurer que les étudiant(e)s internationaux(les) qui restent au Québec puissent communiquer en français avec un niveau adéquat pour intégrer le marché du travail ;

CONSIDÉRANT que le marché du travail du Québec manque de travailleurs qualifiés et qu'il n'a pas été démontré que les diplômés qui ont étudié en anglais ne font pas une contribution positive et appréciable au marché du travail du Québec;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a tenu compte des effets néfastes de sa dernière réforme du PEQ de 2020 en proposant l'élimination de l'exigence d'une année d'expérience professionnelle qualifiée;

CONSIDÉRANT que les étudiant(e)s internationaux(les) non-francophones apportent des milliards de dollars de revenus à la province chaque année grâce aux programmes d'études en anglais des établissements d'enseignement supérieur;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a proposé que le PEQ soit réservé aux étudiant(e)s internationaux(les) qui ont un niveau intermédiaire de français écrit et qui ont complété trois années d'enseignement secondaire ou postsecondaire à temps plein en français ou dans un programme du PEQ admissible en français ;

ATTENDU QUE les changements proposés auront des conséquences prévisibles et dévastatrices sur les étudiant(e)s internationaux(les) non-francophones et les établissements d'enseignement supérieur du Québec qui offrent principalement des programmes d'études en anglais;

ATTENDU QUE les étudiant(e)s internationaux(les) non francophones qui étudient actuellement au Québec et qui n'ont pas déjà suivi trois années d'enseignement secondaire ou post-secondaire à temps plein en français ne seront pas en mesure de se conformer aux réformes proposées et pourraient être contraints de quitter la province;

ATTENDU QUE les modifications proposées au PEQ seront discriminatoires à l'égard des non-francophones qui choisissent de poursuivre leurs études au Québec en anglais, mais qui ont un niveau intermédiaire de français écrit ou qui ont acquis un niveau intermédiaire-avancé en français oral ;

**NOUS, SIGNATAIRES, DEMANDONS AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC:**

- Ne pas discriminer ni exclure les étudiant(e)s internationaux(les) non-francophones qui ont suivi un programme d'études au Québec en anglais s'ils sont en mesure de démontrer qu'ils possèdent des compétences linguistiques en français au niveau intermédiaire pour le français oral et au niveau 5 pour le français écrit, comme cela est offert aux étudiant(e)s francophones ;

- À défaut, afin d'assurer une procédure équitable, nous demandons au gouvernement du Québec de mettre en place des mesures transitoires qui permettront aux étudiant(e)s internationaux(les) qui sont déjà inscrits dans des programmes d'études en anglais au moment de la mise en œuvre de la réforme, d'être exemptés de ladite exclusion.